



Les chiffres qui comptent

Assurance chômage

Données au 31 décembre 2015

LES DEMANDEURS D'EMPLOI COUVERTS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE

3,4 millions de demandeurs d'emploi sont indemnisables par l'Assurance chômage fin 2015. Parmi eux, les catégories A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi représentent 3,1 millions de personnes et **57 %** des inscrits dans ces catégories sont indemnisables. ⁽³⁾

2,8 millions d'allocataires sont indemnisés par l'Assurance chômage fin 2015 ; **18 %** ont moins de 25 ans et **21 %** ont 50 ans ou plus.

474 000 personnes environ bénéficient du régime de solidarité en décembre 2015.

Les allocataires en activité

Chaque mois en 2015, en moyenne,

1,4 million d'allocataires travaillent. Parmi eux,

740 400 allocataires environ cumulent allocation et salaire, soit **50 %** des allocataires qui travaillent. ⁽⁴⁾

Motifs d'indemnisation

Pour **39 %** des allocataires indemnisés, le motif d'inscription au chômage était une **fin de CDD**.

11 % sont indemnisés après une mission d'intérim et **28 %** suite à un licenciement.

Définition

Allocataire ou demandeur d'emploi indemnisable

Une personne indemnisable est une personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation à une date donnée (droit ouvert). Elle peut être :

- indemnisée au titre de ce droit ;
- momentanément non indemnisée car en attente d'indemnisation (délai d'attente, différé) ;
- momentanément non indemnisée en raison de l'exercice d'une activité réduite ou d'une prise en charge par la sécurité sociale (maladie, congé maternité).

INDEMNISATION ET TAUX DE REMPLACEMENT¹

Le **montant moyen** de l'allocation mensuelle d'assurance chômage pour décembre 2015 est de **1 121 € brut** (1 058 € net).

Le **montant mensuel** de l'allocation minimale est de **872 € brut** pour un temps complet (872 € net).

95 % des demandeurs d'emploi indemnisés touchent moins de **2 100 € brut** d'allocation mensuelle (1 970 € net) et **50 %** moins de **1 030 € brut** (970 € net).

L'allocation maximale

500 allocataires environ perçoivent l'allocation maximale qui est de **7 277 € brut par mois** (6 750€ net par mois), soit **0,02 % des bénéficiaires** et **0,27 %** des dépenses d'allocation.

Taux de remplacement

71 % du salaire antérieur

C'est le taux de remplacement net moyen pour l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage (indemnisation nette par rapport au salaire de référence net).

78 %, c'est le taux de remplacement net pour un allocataire qui a perdu un emploi sur la base d'un temps complet payé au SMIC ; son allocation mensuelle est de **910 € net**.

65 %, c'est le taux de remplacement net moyen pour un allocataire qui a perdu un emploi à temps complet d'environ 3 000 € net par mois, soit deux fois le salaire net moyen qui a été perdu pour l'ensemble des allocataires.

LA CONSOMMATION DES DROITS À L'ASSURANCE CHÔMAGE²

67 %, c'est la part moyenne des droits ouverts effectivement consommés. En 2015, la durée moyenne d'indemnisation est de **10 mois**.

35 % des allocataires sortant d'indemnisation en 2015 sont arrivés à la fin de leur droit.

70 % des allocataires sortant d'indemnisation ont été indemnisés moins d'un an.

Sorties pour retour à l'emploi en 2015

19 % des sortants d'indemnisation déclarent une reprise d'emploi.

Parmi eux, **34 %** ont consommé moins de 20 % de leur droit, et **24 %** plus de 80 % de leur droit.

Champs et sources

Source : Fichier national des allocataires, calculs Unédic.

Champ : bénéficiaires de l'Assurance chômage, données brutes, France entière.

- 1 Champ : bénéficiaires de l'ARE, AREF, hors intermittents du spectacle.
- 2 Champ : sortants d'un droit indemnisé par l'Assurance chômage en 2015.
- 3 Champ : France métropolitaine. Source : Pôle emploi – « Taux de couverture par l'indemnisation des demandeurs d'emploi : situation au 31 décembre 2015 ».
- 4 Champ : bénéficiaires de l'ARE, hors intermittents du spectacle.

Note : tous les montants d'allocation sont des équivalents mensuels de 30,4 jours.



Garantir la qualité du service rendu
aux demandeurs d'emploi, aux salariés
et aux entreprises

Faciliter la négociation
des partenaires sociaux

**L'UNÉDIC AGIT POUR LA PERFORMANCE
DE L'ASSURANCE CHÔMAGE**